

Office des assurances sociales – 3, rue Bel-Air, 2350 Saignelégier

Aux caisses de compensation pour allocations familiales
habilitées à exercer dans le canton du Jura

3, rue Bel-Air
Case postale 368
CH-2350 Saignelégier

t +41 32 952 11 11
mail@ecasju.ch

Saignelégier, le 16 janvier 2024

CIRCULAIRE N° 2/2024

Données statistiques sur les allocations familiales

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons en annexe un exemplaire du questionnaire statistiques relatif à l'exercice 2023 à remplir pour le canton du Jura. Nous vous saurions gré, conformément à l'article 8, al. 5 de la LiLAFam (RSJU 836.1) du 25 juin 2008, de nous retourner, **jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard**, le questionnaire accompagné des annexes requises.

Nous vous informons que ce questionnaire peut également être rempli sur le site internet :
<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN/ASS.html>.

Toutes les données à remplir se rapportent uniquement à **vos activités dans le canton du Jura**.

Nous vous rappelons qu'au bas du questionnaire **vos organes de révision doivent apposer sa contresignature certifiant l'exactitude des chiffres** fournis conformément à l'article 7, alinéa 1 de l'ordonnance fixant les modalités de la surcompensation entre les caisses de compensation pour allocations familiales (RSJU 836.11), qui précise que le bureau de révision doit attester chaque année les données nécessaires au calcul de la surcompensation.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir rendre particulièrement attentif votre organe de révision, d'une part, au fait que son mandat ne doit pas seulement s'étendre à la comptabilité, mais également à la gestion, conformément à l'article 12 de la LiLAFam. De plus, le rapport de révision doit être à disposition des caisses avant le 31 juillet de l'année qui suit la fin de chaque exercice.

D'autre part, nous vous informons qu'en lieu et place dudit questionnaire, vous pouvez nous remettre, dès cette année, le formulaire « Rapport sur les constatations effectives à l'Office des assurances sociales du canton du Jura relatives aux cotisations et allocations de la Caisse de compensation pour allocations familiales de » (également à disposition sur le site internet). Ce formulaire est basé sur la norme NAS 920 et a été établi par le bureau de révision de l'organe de gestion du fonds de surcompensation jurassien. Ce nouveau document sera

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi 8h15-11h45 13h30-17h00
Le vendredi 8h15-11h45 13h30-16h00

considéré comme valable pour autant qu'il soit complété entièrement, **attesté par votre organe de révision** et qu'il contienne les rubriques ci-dessous :

- le total allocations versées au cours de la période de décompte,
- le total des cotisations facturées au cours de la période de décompte,
- le total des revenus résultant de ce calcul.

De plus, les documents suivants devront être annexés au questionnaire ou à l'attestation du bureau de révision :

a) Rapport sur l'activité et sur le bouclage des comptes de la caisse pour l'exercice 2023 où doivent figurer le bilan et le compte d'exploitation incluant, dans ce dernier, des rubriques comptables séparées pour le canton du Jura relatives à tous les comptes liés aux prestations et cotisations. **Si la caisse n'a pas de rubriques comptables séparées pour le canton du Jura, elle doit joindre dans ce cas une liste détaillée par cantons des cotisations et des allocations familiales.**

b) Rapport de révision de l'exercice 2023

Par conséquent, vous devez avertir votre organe de révision qu'il lui appartient de vous remettre tous ces documents requis.

Enfin, par mesure de simplification, nous vous demandons si possible de regrouper l'envoi de vos documents plutôt que de nous les transmettre l'un après l'autre. De plus, il ne faut pas nous retourner le questionnaire avant qu'il ait été contresigné par votre bureau de révision.

La circulaire N° 2/2024 est à disposition sur le site internet :
<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN/ASS.html>.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions par avance de prendre bonne note de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Michel Kottelat
Chef de l'Office des assurances sociales

Annexes : ment.

Statistiques des caisses de compensation pour allocations familiales pour l'exercice 2023

Toutes les rubriques doivent être remplies. Le questionnaire **signé** par la CAF et l'organe de révision est à adresser à l'Office des assurances sociales, 3, rue Bel-Air, 2350 Saignelégier jusqu'au **31 juillet 2024**.

Numéro de la caisse pour le canton du Jura (avec 6 chiffres)

1. Nom et adresse de la caisse (état au 1er janvier 2024) :

.....
.....

Renseignements : Personne responsable no tél.
courriel

2. Montant total :

a)	des <u>revenus</u> soumis à cotisations AVS/AI/APG des affiliés de votre caisse dans le canton du Jura, référence prise en compte <u>pour facturer les cotisations d'allocations familiales</u> durant l'exercice 2023	CHF
b)	des <u>cotisations AF</u> basée sur les revenus soumis à cotisations AVS/AI/APG des affiliés de votre caisse dans le canton du Jura pour l'exercice 2023	CHF
c)	des allocations familiales versées en faveur des personnes exerçant une activité lucrative non agricole selon l'article 3 de la loi correspondant aux soldes comptables de votre caisse pour l'exercice 2023	CHF

3. Documents à annexer :

a)	Rapport sur l'activité et sur le bouclage des comptes de la caisse pour l'exercice 2023 où doivent figurer le bilan et le compte d'exploitation incluant, dans ce dernier, des rubriques comptables séparées pour le canton du Jura relatives à tous les comptes liés aux prestations et cotisations. Si la caisse n'a pas de rubriques comptables séparées pour le canton du Jura, elle doit joindre dans ce cas une liste détaillée par cantons des cotisations et des allocations familiales.
b)	Rapport de révision de l'exercice 2023

Sceau de la caisse de compensation pour allocations familiales et signature-s de la gérance

Lieu et date :

Attestation de l'organe de révision
certifiant l'exactitude des chiffres fournis :

Signature-s

Lieu et date :

Rapport sur les constatations effectives à l'Office des assurances sociales du canton du Jura relatives aux cotisations et allocations de la Caisse de compensation pour allocations familiales de la Caisse de compensation

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec vous et énumérées ci-après, concernant les cotisations et allocations de la Caisse de compensation pour allocations familiales de la Caisse de compensation Nous nous référons au formulaire établi pour l'Office des assurances sociales du canton du Jura concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Notre mandat a été effectué selon la Norme suisse d'audit des états financiers 920 «Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues». Nos procédures servent uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur les cotisations et les allocations pour la période susmentionnée. Elles peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons effectué un rapprochement avec le bilan et le compte d'exploitation de la caisse de compensation pour allocations familiales de la Caisse de compensation pour les postes suivants :

Total des allocations versées au cours de la période de décompte : CHF

Total des cotisations facturées au cours de la période de décompte : CHF

2. Nous avons rapproché le taux de cotisation de % avec le taux de cotisation ressortant du logiciel
3. Nous avons divisé le total des cotisations facturées durant la période de décompte par le taux de cotisation indiqué au point 2.

Nos constatations sont les suivantes (indiquer les év. exceptions en annexe du présent rapport) :

- ad 1. Les éléments énumérés concordent avec la comptabilité.
- ad 2. Le taux de contribution de % correspond au taux ressortant du logiciel
- ad 3. Le total des revenus soumis à cotisations dans l'AVS résultant de ce calcul s'élève à CHF

Les opérations mentionnées ci-avant ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous ne donnons pas d'assurance sur les cotisations et les allocations de la Caisse de compensation pour allocations familiales de la Caisse de compensation pour la période de décompte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Si nous avons procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review des états financiers en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-avant et à vous informer. Il est destiné exclusivement à la Caisse de compensation et à l'Office des assurances sociales du canton du Jura, et ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux données désignées ci-avant et non à de quelconques autres états financiers de la Caisse de compensation pris dans leur ensemble.

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

(Expert-réviseur agréé)

.....
.....

.....
.....

..... ,